YERRES

*Service Urbanisme*
*N° Tel : 01 69 49 77 45*

**ARRETE n° 2007/348 de commissionnement de M. Jean-Pierre BOUBAY, agent assermenté, pour constater des infractions au Code de l'Urbanisme commises au 87, rue de Concy à Yerres**

Le Député Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L160-1, L160-4, L480-1 à 13,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux ont été exécutés sans autorisation préalable dans un local sis 87, rue de Concy à Yerres

**ARRETE**

Article 1er : Monsieur Jean-Pierre BOUBAY, agent assermenté au Code de l'Urbanisme, est commissionné pour se rendre 87, rue des Concy, constater les infractions commises au Code de l'Urbanisme et rédiger un procès-verbal d'infraction et le transmettre à monsieur le Procureur de la République.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 1er octobre 2007.

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération